

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSE : M. JACQUES Jean.

Délibération n°2013/99

OBJET : PERSONNEL PERMANENT ET SAISONNIER REGIE SAUZE SUPER SAUZE UBAYE SAISON 2013-2014 -

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n° 2013/78 du 15 Juillet 2013 portant sur la détermination du nombre de postes de travail ainsi que la rémunération des agents affectés à l'exploitation et à la gestion des remontées mécaniques et du domaine skiable du Sauze Super Sauze, tels que déclinés ci-dessous :

Nb Postes	Intitulé du Poste de travail	Catégorie	Coefficient de Rémunération de base	Nature contrat	Nb d'heures/semaine
1	Directeur d'exploitation	Cadre	330	Cdi	35
1	Responsable nivoculteur / Conducteur télésiège	Technicien/Agent de Maitrise	222	Cdi	35
3	Responsable service technique	Technicien/Agent de Maitrise	233	Cdi	35
1	Responsable de secteur (+ de 8 appareils)	Technicien/Agent de Maitrise	226	Cdi	35
1	Chef de garage et technicien/agent de maitrise des remontées mécaniques	Technicien/Agent de Maitrise	233	Cdi	35
1	Conducteur d'engin et chef de groupe	Technicien/Agent de Maitrise	222	Cdi	35
1	Secrétaire de direction-comptable qualifiée	Employé	216	Cdi	35
1	Electricien/mécanicien	Ouvrier	223	Cdi	35
1	Conducteur engins de damage et technicien des RM	Ouvrier	216	Cdi	35
2	Ouvrier d'entretien confirmé et conducteur télésiège à pinces fixes	Ouvrier	209	Cdi	35
1	Responsable administratif et financier	Autre employé administratif	215	cdd	35
1	Responsable commercial	Autre employé administratif	211	cdd	35

CONSIDERANT que la Régie Sauze Super Sauze Ubaye va devoir embaucher des employés à temps complet pour la saison d'hiver 2013/2014. Ces employés sont rémunérés conformément à la grille S.N.T.F (Syndicat national des téléphériques de France) et pour ceux, bénéficiant d'une priorité d'embauche, aux mêmes conditions

que celles dont ils bénéficiaient chez leur ancien employeur (la SARL Couttolenc Frères).

CONSIDERANT que ces emplois se décomposent comme suit :

SERVICES	SAISONNIERS
Direction Régie	1
Administratif	1
Commercial	1
Ventes / Accueil	10
Maintenance RM	
Electricité	
Garage	1
Exploitation RM	42
Snow Park	1
Contrôle	6
Pistes / Courses	11
Damage	4
Neige de culture	2
Extra RM (Vacances)	12
TOTAL	92

Soit au total 92 employés saisonniers

CONSIDERANT qu'il y a lieu :

- de supprimer dans le tableau susvisé les emplois de responsable administratif et financier et de responsable commercial, compris dans la liste du personnel saisonnier
- de compléter le poste de directeur d'exploitation par la fonction également de chef d'exploitation

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 14 Octobre 2013 à 14 heures,

Entendu l'exposé,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- **PREND ACTE** du tableau définitif des emplois permanents tel que défini ci-après :

Nb Postes	Intitulé du Poste de travail	catégorie	Coefficient de Rémunération de base	nature contrat	Nb d'heures/semaine
1	Directeur d'exploitation – Chef d'exploitation -	Cadre	330	Cdi	35
1	Responsable nivoculteur / Conducteur télésiège	Technicien/Agent de Maitrise	222	Cdi	35
3	Responsable service technique	Technicien/Agent de Maitrise	233	Cdi	35
1	Responsable de secteur (+ de 8 appareils)	Technicien/Agent de Maitrise	226	Cdi	35
1	Chef de garage et technicien/agent de maitrise des remontées mécaniques	Technicien/Agent de Maitrise	233	Cdi	35
1	Conducteur d'engin et chef de groupe	Technicien/Agent de Maitrise	222	Cdi	35
1	Secrétaire de direction-comptable qualifiée	Employé	216	Cdi	35
1	Electricien/mécanicien	Ouvrier	223	Cdi	35
1	Conducteur engins de damage et technicien des RM	Ouvrier	216	Cdi	35
2	Ouvrier d'entretien confirmé et conducteur télésiège à pinces fixes	Ouvrier	209	Cdi	35

- **AUTORISE** le Président à embaucher du personnel saisonnier et renfort dans les limites précitées
- **PRECISE** que l'indice de rémunération définitif de chaque agent recruté sur ces postes sera fixé par le Président en tenant compte du Niveau de Rémunération (NR) de base éventuellement majoré par quatre variables de dimensionnement : expérience - spécialisation -polyvalence – responsabilité représentant de 1 à 9 points supplémentaires.
- **PRECISE** que les contrats à établir feront référence à la Convention Collective Nationale des Remontées Mécaniques et Domaines Skiabiles
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux salaires et charges au chapitre 64 des budgets 2013 et 2014 de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférente à l'exécution de ces décisions et notamment les contrats d'embauche du personnel saisonnier des remontées mécaniques à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Michel LANFRANCHI.



Séance du 14 octobre 2013